



FORMATION : Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois déchiqueté !

Le 03/12/2024 de 13h45 à 17h45 à Digne-les-Bains

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Pascaline Brien, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières, M. Bertrand – Energie Bois Territoires / Société EMC2

Objectif de la formation : Expliquer le fonctionnement d'une chaudière bois, son suivi et son optimisation pour améliorer les rendements

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le fonctionnement d'une chaufferie bois et les principaux points d'optimisation des performances
- Identifier les principaux risques de dysfonctionnements
- Evaluer le suivi actuel en fonction des compétences internes et des intervenants externes

13h45 – 14h00 Accueil des participants

14h00 – 14h45 **Fonctionnement d'une chaufferie bois : de la plaquette forestière à la chaleur**

Rappel des principes de fonctionnement
Suivi régulier et principaux risques de pannes
La qualité du combustible, un élément essentiel

14h45 – 15h30 **Suivi interne et maintenance professionnelle : rôles des intervenants et contrats d'exploitation**

Technicien interne vs exploitant : périmètre d'intervention de chacun
Actions préventives pour un fonctionnement durable et optimisé
Dysfonctionnements en chaufferie : les identifier pour les solutionner
Adapter son contrat de maintenance à ses besoins et compétences

15h30 – 16h00 **Clés de performance des installations**

Régulation et gestion centralisée
Réglages des réseaux hydrauliques



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*



16h00 – 16h15 Questions-réponses : vos retours d'expérience

16h15 - 16h30 Temps de transition vers la chaufferie

16h30 – 17h45 Mise en pratique sur la chaufferie bois du lycée Beau de Rochas

Vérification des points de contrôle du silo à la chaudière
Recherche de pannes, corrections techniques et régulation
Questions-réponses

17h45 Clôture



LIEU DE LA FORMATION

EN SALLE / EN CHAUFFERIE

Lycée Beau de Rochas
10 Avenue du Général Leclerc
04000 DIGNE-LES-BAINS



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :

Mathilda MEGE / 06 73 90 26 96

Pascaline BRIEN / 07 57 51 13 28

BOISYNERGIE EST ANIMÉ PAR LES COMMUNES FORESTIERES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Tél. 04 42 65 43 93 • boisynergie@communesforestieres.org



MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Retours d'expérience de professionnels
- Visite de chaufferie
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **24 novembre 2024**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. **Attention nombre de places limité, inscription obligatoire.**

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.



ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

ACCES MOBILITE REDUITE

Nous contacter pour toute question concernant l'accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

Les Communes forestières prennent en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, merci de prendre contact auprès de Marine OLIVEIRA, marine.oliveira@communesforestieres.org ou 04 42 65 43 93.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.